



Compte rendu de la commission thématique Qualité – Quantité

Le 5 avril 2016 en Mairie d'Inguiniel

- Présents :

Membres de la CLE : Jean-Louis LE MASLE (Vice-Président de la CLE, délégué du syndicat du Scorff), Hélène MIOTES (Vice-Présidente du syndicat du Scorff), Jean LOMENECH (délégué du syndicat du Scorff), Jean-Claude DUBOS (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Eric LE FOULER (Chambre d'Agriculture 56), Monique RIEUX (Association des propriétaires riverains), Jean-Yves BOUGLOUAN (Eau et Rivières de Bretagne), Yann GUIGUEN (Véolia Eau)

Partenaires extérieurs : Jean-Pierre BROSETTA (Association des Jardiniers de France), Franck DANIEL (CD 56), Ronan LE BARS (Quimperlé Communauté), Christine AMOSSE (Lorient Agglomération), Claudie LE PICHON (SBS), Stéphanie HARRAULT (SBS), Marine JOGUET (SBS)

- Absents excusés :

Richard SALIN (MISEN 56), Thibault COLL (DREAL Bretagne), Loïc MORVANT (CCI 56), Jean-François CONAN (GAB 56), Jean-Yves MOELO (Fédération de pêche du Morbihan), Sandrine DELEMAZURE (Lorient Agglomération), Michel MORVAN (Roi Morvan Communauté), Séverine CHANONY (Roi Morvan Communauté), Séverine CHAUVEL (Quimperlé Communauté), Romain SUAUDEAU (SAGE EIL), Annie LE LURON (SAGE BLAVET), Jean-Pierre MOULIN (DIR Ouest).

- Ordre du jour :

- Présentation des dispositions et échéancier
- Présentation du projet d'étude « phosphore »
- Présentation du Guide Bocage et Guide destiné aux communes

La séance a démarré avec une introduction faite par Jean-Louis Le Masle qui a rappelé l'objectif de cette commission et présenté l'ordre du jour.

1. Les périodes d'étiage

Concernant l'alimentation des plans d'eau d'irrigation par forage en période d'étiage, Hélène Miotès suggère qu'un courrier d'alerte soit envoyé aux propriétaires lorsque le débit minimum dans le cours d'eau est atteint.

Jean-Louis Le Masle précise qu'une bascule des prélèvements sur le Blavet est possible en cas d'étiage. Des mesures restrictives seront également mises en place.

Yann Guiguen rappelle que pour maintenir le débit minimum dans le cours d'eau, différents seuils de prélèvements ont été fixés. Cela pouvant aller jusqu'à l'arrêt des prélèvements dans le Scorff permettant d'alimenter l'usine du Petit Paradis de Lorient. L'approvisionnement se fait alors par un pompage sur le Blavet. Dans ce cas, le pompage dans le Scorff permet d'assurer uniquement l'approvisionnement en eau potable de l'usine de Pont-Scorff. Des restrictions doivent être mises en

place en période critique et la priorité doit être donnée à l'eau potable. L'agriculture est également concernée par les mesures restrictives.

2. Les forages

Jean-Yves Bouglouan a demandé si tous les forages existants étaient recensés à ce jour.

Yann Guiguen a répondu que l'ensemble des forages (agricoles et particuliers) doivent être signalés en mairie mais que cela n'est actuellement pas le cas.

Jean-Louis le Masle a précisé que l'ensemble des forages agricoles doivent être obligatoirement déclarés en mairie depuis 2006-2007. Ces derniers sont donc connus dans la majorité des cas. Les forages particuliers (existants ou futurs) doivent être déclarés depuis le 1^{er} janvier 2009. Les forages réalisés après cette date, sont, pour la plupart déclarés. En revanche, ce n'est pas le cas pour les ouvrages ayant été réalisés avant 2009.

Christine Amossé a rappelé certains dysfonctionnements concernant l'assainissement. Certaines habitations sont alimentées en eau potable uniquement par des puits et bénéficient de l'assainissement collectif. Or, la facture d'eaux usées est établie sur la consommation d'eau potable distribuée par le réseau. Cela entraîne par conséquent, des problèmes de facturation pour l'assainissement collectif. D'autre part, en cas de fortes pluies, certains trop pleins de puits se déversent dans le réseau d'eaux usées entraînant une surcharge.

Jean-Claude Dubos précise que les puits sont souvent à sec en période d'étiage, par conséquent ils ne sont pas concernés par les restrictions (ils ne constituent pas un volume consommé impactant pendant ces périodes).

Jean Lomenech souligne que les usages agricoles et domestiques ont été évoqués mais il ne faut pas oublier les usages industriels. Des économies peuvent très certainement être faites à certaines périodes.

3. La problématique phosphore

Eric le Fouler interroge sur la composition du groupe de travail concernant l'étude phosphore.

Stéphanie Harrault précise que les membres de la commission qualité-quantité seront invités à faire partie de ce groupe de travail. Il a été proposé que les études concernant les zones prioritaires phosphore et les zones eutrophisées soient regroupées en une seule étude.

Jean-Louis le Masle rappelle l'intérêt de cette étude où la problématique principale concerne la station d'épuration de Guidel. Le milieu récepteur n'est pas suffisant (le débit amené par la station d'épuration est régulièrement plus important que le débit du cours d'eau). Il souligne également que les sources de pollution liées au phosphore peuvent être multiples, l'agriculture n'étant pas la seule responsable d'où l'intérêt de mener cette étude pour en déterminer l'origine.

Jean-Yves Bouglouan souligne que de nombreux plans d'eau sont eutrophisés sur le territoire du SAGE Scorff, certains étant à proximité d'un cours d'eau et pouvant entraîner des risques de contamination.

Stéphanie Harrault rappelle que l'identification des plans d'eau se fera dans le cadre des diagnostics de têtes de bassins versants, en lien avec l'une des dispositions du SAGE.

Jean-Claude Dubos demande ce qu'il en sera pour les plans d'eau privés.

Stéphanie Harrault précise que pour ceux qui n'ont plus forcément d'usage, l'effacement du plan d'eau sera proposé aux propriétaires.

Jean-Louis le Masle complète cette précision en proposant, soit un nettoyage complet du plan d'eau pour le remettre en état, soit son effacement, laissant ainsi la nature reprendre ses droits. Il rappelle

également que de nombreux plans d'eau sont artificiels et ne sont plus entretenus à l'heure actuelle. Ils se sont envasés et eutrophisés et redeviendront, à terme, des zones humides.

Jean-Yves Bouglouan souligne que les plans d'eau situés sur les cours d'eau sont une entrave à la continuité écologique et sont susceptibles d'avoir des impacts en aval, notamment en été, avec le réchauffement de l'eau en surface. Il faut donc être vigilant.

4. Les bassins d'orage

Jean Lomenech a évoqué la question des bassins d'orage.

Jean-Louis le Masle a précisé qu'il s'agissait d'une problématique autre que celle des plans d'eau. Ces bassins ayant un rôle épuratoire des eaux de ruissellement.

Yann Guiguen complète cette réponse en soulignant leur rôle épuratoire, notamment pour les métaux lourds.

Hélène Miotès a demandé qui était responsable de la gestion de ces infrastructures.

Yann Guiguen précise qu'il s'agit d'une gestion des eaux pluviales, par conséquent ce sont aux communes de les entretenir (exceptés les bassins d'orage situés sur les routes départementales). Le problème est le coût de cette gestion.

Jean-Louis le Masle complète que les nouvelles technologies sont aujourd'hui plus intéressantes que les bassins d'orage. Il est possible, dans certains cas, de réaliser des infiltrations directement en terre via des drains.

Jean-Claude Dubos souligne que certaines règles telles que la non imperméabilisation des sols ou l'infiltration à la parcelle sont, aujourd'hui, introduites dans les PLU.

5. Le diuron

Jean-Yves Bouglouan a souhaité évoquer le cas du diuron, molécule très fréquemment retrouvée dans les cours d'eau. Le diuron est interdit en agriculture mais toujours présent dans certains produits de démaquillage utilisés par les collectivités et les particuliers.

Stéphanie Harrault précise que l'analyse du diuron est réalisée en même temps que les analyses de pesticides. Ces dernières ont montré la présence de diuron dans les cours d'eau côtiers et notamment au niveau de Ploemeur. A la demande des syndicats de bassin du Scorff et de la Ria d'Étel, l'Etat a lancé une étude pour déterminer l'origine de cette pollution.

Jean-Pierre Brosetta précise également que des produits utilisés pour démaquiller sont vendus aux particuliers via les camions « outiror » et sans aucune information concernant la dangerosité de ces produits. Une information pourrait être faite à cette société afin d'alerter sur la nocivité de ces produits.

6. Les têtes de bassins versants

Jean-Claude Dubos rappelle l'importance de la protection des têtes de bassins. Ces dernières ayant un impact sur la qualité des milieux mais également sur les aspects qualité/quantité.

Monique Rieux a souhaité avoir des informations sur l'état d'avancement des inventaires de cours d'eau.

Jean-Claude Dubos a rappelé que des inventaires ont été faits à l'échelle nationale et qu'une reprise de ces derniers est en cours, de manière à améliorer la connaissance.

Ronan le Bars précise que les inventaires ont été faits dans le Finistère en 2008. Les critères actuels ne sont plus forcément les mêmes qu'à l'origine mais ces différences n'ont pas remis en cause les cours d'eau inventoriés.

Jean-Claude Dubos souligne que ce n'est pas tant le point de vue technique qui est important mais il s'agit surtout de la portée pédagogique de cet inventaire : cela permet de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur le territoire.

Jean-Louis le Masle précise que sur la commune d'Inguiniel, l'inventaire des cours d'eau a été réalisé en 2006 dans le cadre de la PAC. Différents groupes techniques ont été mis place, notamment avec des gens de terrain (associations de randonneurs, de chasseurs, des agriculteurs...). Cet inventaire est validé par les services de l'Etat.

Ronan le Bars rappelle que les inventaires réalisés en 2008 ont été validés en 2012 par arrêté préfectoral. Néanmoins, ces inventaires ne sont pas figés et des modifications peuvent toujours être apportées à l'heure actuelle.

Jean-Louis le Masle souligne que l'ensemble des zones humides et des cours d'eau est aujourd'hui numérisé et qu'une connaissance précise de ces inventaires est nécessaire avant la validation des SCoT.

Ronan le Bras ajoute que le cadastre napoléonien est une bonne référence permettant de visualiser les cours d'eau et leur emplacement à cette époque. Celle-ci peut être utilisée pour réaliser les inventaires actuels.

7. Les analyses pesticides

Yann Guiguen a souhaité savoir si les analyses pesticides réalisées par le syndicat du Scorff étaient complémentaires des analyses existantes, de manière à ce que les prélèvements soient harmonisés avec ceux des autres structures (ARS, CD, Région, INRA).

Stéphanie Harrault a précisé que les suivis réalisés par le syndicat étaient en complément de ceux déjà existants puisqu'ils sont faits après un épisode pluvieux (10mm de pluie minimum en 24h) au niveau du Stum et de Kereven grâce à des préleveurs automatiques. Cela permet d'avoir une vision la plus critique, après une période de lessivage.

Jean-Claude Dubos précise que l'Agence de l'Eau souhaite tendre vers une rationalisation des dispositifs de suivis et de prélèvements afin d'éviter les doublons. Par conséquent, l'agence de l'eau ne finance plus les analyses considérées comme non pertinentes.

Monique Rieux demande si les modalités de financements seront les mêmes qu'actuellement.

Jean-Claude Dubos a confirmé que les modalités resteront identiques.

Franck Daniel a rappelé l'existence du protocole régional de suivi de qualité des eaux et son application allant dans le sens d'une harmonisation des suivis.

Monique Rieux précise que cette harmonisation est d'autant plus importante sur le territoire du Scorff puisque celui-ci a un exutoire commun avec le Blavet.

Jean-Claude Dubos a souligné que même si l'harmonisation n'est pas parfaite, l'ensemble des molécules est tout de même mis en évidence et que ce ne sont pas forcément les mêmes molécules présentes sur un même cours d'eau.

Stéphanie Harrault a précisé que le syndicat récupère des données existantes (les indicateurs biologiques auprès de Lorient Agglomération, les analyses nitrates au niveau de Kéréven auprès de Véolia...) de façon à rationaliser les analyses. Pour ce qui concerne l'INRA, les objectifs étant différents de ceux du syndicat, il est difficile de récupérer des données pertinentes.

8. L'eau potable

Jean-Yves Bouglouan a demandé si le charbon actif était utilisé pour la potabilisation de l'eau et s'il était possible de faire un lien entre le taux de saturation du charbon actif et la teneur en pesticides.

Yann Guiguen a confirmé l'utilisation du charbon actif. En revanche, il est impossible de faire le lien entre le taux de saturation et les teneurs en pesticides puisque plusieurs molécules sont absorbées sur le charbon actif, y compris la matière organique.

9. Les systèmes d'abreuvement

Ronan le Bars a demandé combien de systèmes d'abreuvement ont été posés.

Marine Joguet a souligné que dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA), 75 systèmes (pompes, bac) ont été posés. On devrait arriver à 95 à la fin du CTMA sur environ 180 points recensés au départ.

Claudie le Pichon a précisé que la fourniture de ces systèmes d'abreuvement aux agriculteurs nécessite un suivi afin de s'assurer qu'ils sont effectivement installés.

Eric le Fouler a ajouté qu'il suffisait parfois simplement d'installer un bac pour que les bêtes viennent s'y abreuver, il n'y a pas forcément besoin d'installer des clôtures pour les empêcher d'accéder au cours d'eau.

Jean-Louis le Masle a précisé que dans le cadre du contrat territorial, afin de limiter l'accès au cours d'eau, la dégradation des berges et de la qualité de l'eau, des financements pour la réalisation de chemins ou de passerelles étaient possibles.

Stéphanie Harrault a confirmé ces propos en précisant que les dossiers administratifs étaient réalisés par le syndicat. L'agriculteur reste le maître d'ouvrage des travaux.

10. Les schémas directeurs sur le territoire de Lorient Agglomération

Christine Amossé a apporté des précisions concernant le secteur de Lorient Agglomération. L'ensemble des communes sera doté d'un schéma directeur d'assainissement d'ici 3 ans. Des réhabilitations sont prévues d'ici 2017 ce qui permettra d'ajuster les schémas directeurs.

Concernant l'eau potable, la réalisation d'un schéma directeur a été prévue sur 4 ans, ce qui permettra, notamment, de vérifier les interconnexions existantes et de visualiser celles qui seront possibles. Lorient Agglomération s'est également engagé dans une politique de sécurisation du territoire, c'est-à-dire, permettre à l'ensemble des usagers d'avoir toujours accès à l'eau potable. Ce travail doit durer encore 2 ans. Lorient Agglomération est également engagé dans la lutte contre les fuites d'eau (pose de débimètre pour les détecter...) grâce à un travail de sectorisation des réseaux.

Jean-Louis le Masle a demandé une précision sur le programme d'investissement concernant la modernisation des branchements, sachant qu'il existe 2 points noirs que sont Lanester et Lorient.

Christine Amossé a précisé que ce programme d'investissement est conséquent sur ces deux communes (300 000 € sur Lanester et 700 000 € sur Lorient, comprenant la mise à jour du schéma directeur).

11. Le guide bocage

Jean-Louis le Masle rappelle que le guide pédagogique sur le bocage est un support aux collectivités lors de l'élaboration ou de la révision du PLU. Le bocage anti-érosif est à différencier des autres types de haies mais l'ensemble du bocage doit être intégré dans les documents d'urbanisme, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) n'étant pas adapté à l'échelle locale car insuffisamment

précis. Jean-Louis le Masle ajoute qu'il difficile d'appréhender les trames verte et bleue car il y a peu de connaissances sur la faune concernée.

Claudie le Pichon rappelle que ce guide a été distribué à l'ensemble des communes.

Eric le Fouler préconise de rencontrer Orange et ERDF dans le but de sensibiliser les équipes intervenantes sur le terrain (élagage) pour que les chantiers soient nettoyés. Il est fréquent que les coupes ne soient pas ramassées par les sociétés (laissés dans les cours d'eau ou zones humides).